

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 2024-02-022

Avenant à la Convention Territoriale Globale

Rapporteur : Éric DEVALQUENAIRE

Date de Convocation : 20 février 2024	<u>Séance du 27 février 2024</u>
Date d'affichage : 01 mars 2024	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 23	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Pierre-Jean FAUCITANO pouvoir à Grégoire SOUQUE, Claudine BOISSEAU pouvoir à Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Michel CAMPERGUE, Philippe REYNERO pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Jean-Marc FOUIN pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022-12-076 du 06 décembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer une Convention Territoriale Globale avec la CAF pour la période 2022-2026,

Considérant la nécessité de modifier par avenant la Convention Territoriale Globale, notamment pour y intégrer la commune de Roquemaure et la CAF du Gard comme entériné par le Comité de Pilotage de la Convention Territoriale Globale en date du 5 décembre 2023,

Considérant la nécessité d'approuver l'avenant de modification à la Convention Territoriale Globale 2022-2026 des communes de Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Morières-

lès-Avignon, Saint-Saturnin-les-Avignon, Vedène, Velleron et de la C
Grand Avignon pour intégrer la commune de Roquemaure,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** l'avenant de modification à la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 annexé à la présente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/02/2024
Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/02/2024
Le Maire,

Gregoire SOUQUE

